



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Chine

Question écrite n° 31517

Texte de la question

M Roger Rinchet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation en Chine, tout juste un an après la violente répression des manifestations organisées par la population en faveur de la démocratie. Outre le nombre important de victimes - tuées ou blessées - qu'elle a occasionnée, un nombre non moins important d'arrestations arbitraires, d'actes de torture et d'exécutions sommaires sont à mettre au triste crédit des autorités chinoises. Aujourd'hui encore, des Chinois arrêtés pour les idées qu'ils défendent sont détenus dans des conditions détestables, en attendant d'être l'objet d'un simulacre de procès. Face à ces intolérables atteintes aux droits de l'homme, il lui demande quelles mesures il compte prendre aujourd'hui qui soient susceptibles de forcer le gouvernement chinois à respecter les droits fondamentaux de la personne humaine, proclamés dans diverses conventions internationales qu'il a pour la plupart ratifiées.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire connaît la constance et la vigilance avec lesquelles le Gouvernement français suit la situation des droits de l'homme dans le monde et plus particulièrement en Chine. La France ne pouvait donc pas rester indifférente à l'intensification de la répression manifestée tout récemment par l'annonce d'une nouvelle vague de procès contre des animateurs du mouvement démocratique. C'est à notre initiative que les ambassadeurs à Pékin des douze pays de la Communauté ont effectué le 5 décembre une démarche commune auprès du ministre chinois des affaires étrangères. Ils ont rappelé à cette occasion la préoccupation de leur gouvernement et de l'opinion publique internationale concernant la situation des libertés publiques en Chine et souligné l'importance qu'ils attachent au respect par la Chine de la Déclaration des droits de l'homme dont elle est signataire. Bien qu'elles continuent d'invoquer le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures chinoises et le respect de l'indépendance des juridictions, les autorités chinoises prennent conscience de l'ampleur des réactions suscitées par l'intensification de la répression et n'opposent plus une fin de non-recevoir catégorique à l'évocation du thème des droits de l'homme. Les autorités françaises, chaque fois qu'elles en auront l'occasion, continueront de tenir ce langage de fermeté afin que Pékin réalise qu'un meilleur respect des droits de l'homme est un élément clé de toute politique d'ouverture sur l'Occident.

Données clés

Auteur : [M. Rinchet Roger](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31517

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 1990, page 3309